



2, Rue Raingo  
91330 - Yerres - France  
Tel/Fax : 01 69 48 28 19  
Port. : 06 64 88 11 24  
Email : info@compagnie-sais.com  
www.compagnie-sais.com

## ATELIERS THÉÂTRE FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION 2024/2025

NOM : ..... Prénom : ..... Date de naissance : ..... Age : .....

ADRESSE : ..... CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

TEL.domicile : ..... E-mail : .....@..... Portable : .....

**FRAIS D'ADHESION : ..... 40 €**

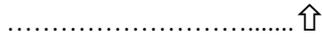
ADULTES - lundi de 20h00 à 22h30 (pièce de théâtre).....



ADULTES - mercredi de 20h00 à 22h30 (pièce de théâtre).....



ADULTES- mardi de 20h00 à 22h30 (cours d'improvisation): .....



ENFANTS (7 à 10 ans) - samedi de 11h00 à 12h30 (pièce de théâtre) .....



Pré- ADOLESCENTS (11 à 13 ans) - mardi de 18h00 20h00 : (pièce de théâtre)..... ↑

ADOLESCENTS (14 à 18 ans) - mercredi de 18h à 20h (pièce de théâtre).....



ADOLESCENTS (13 à 18 ans) - mercredi de 16h à 18h (cours d'improvisation) .....



**TARIF: ..... +40 € (frais d'inscription) TOTAL.....**

**TARIFS ANNUELS : Enfants (1h30) 340 € Pré-ados (2h) 380 € ados (2h) 380 € Adultes (2h30) 420 €**

**Paiement comptant (chèques à l'ordre de la Cie des Saïs) :**

DATE : ..... MONTANT : ..... ESPECES : ..... Ch.N° : .....

BANQUE : .....

**Paiement échelonné, chèques déposés tous les 30 du mois (chèques à l'ordre de la Cie des Saïs) :**

1<sup>ère</sup> échéance (à l'inscription) Ch.N° : ..... BANQUE : ..... MONTANT : .....

2<sup>ème</sup> échéance (fin octobre) Ch.N° : ..... BANQUE : ..... MONTANT : .....

3<sup>ème</sup> échéance (fin novembre) Ch.N° : ..... BANQUE : ..... MONTANT : .....

4<sup>ème</sup> échéance (fin décembre) Ch.N° : ..... BANQUE : ..... MONTANT : .....

5<sup>ème</sup> échéance (fin janvier) Ch.N° : ..... BANQUE : ..... MONTANT : .....

6<sup>ème</sup> échéance (fin février) Ch.N° : ..... BANQUE : ..... MONTANT : .....

**Les cours débuteront le lundi 22 septembre 2024 au 2<sup>ème</sup> étage de l'école V. Hugo, rue Jean Bouin Yerres**

**Règlement des Ateliers Théâtre.**

1 - **Toute inscription doit être accompagnée d'un ou plusieurs chèques représentant le montant total annuel,**

toutefois 2 séances d'essai sont admises s'il reste des places disponibles. L'inscription définitive devra alors se faire en fin de 2<sup>ème</sup> séance et aucun remboursement envisagé après le mois de décembre

2- L'activité théâtrale étant avant tout un travail d'équipe, dès le mois de janvier tout élève s'absentant plus de 3 fois consécutives sans raison valable, mettant donc en péril le bon déroulement de la représentation de fin d'année et le travail de ses collègues, se verra exclus du spectacle final sans remboursement possible. Il sera néanmoins toujours admis aux cours

3- Apprendre l'art dramatique implique entre autre, chez l'élève, des qualités humaines voire humanistes, telles que le désir de découverte de l'autre autant que de soi-même, la compréhension et l'acceptation des différences aussi éloignées soient-elles. En conséquence, ne sera aucunement tolérée toute forme d'irrespect des cours ou du travail de l'autre, ceci pouvant entraîner ci-récidive, l'exclusion définitive des cours durant l'année.

**Signature**